

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU DOUBS**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Doubs est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 19 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2022, on enregistre une baisse de 11,5% des dossiers déposés. La baisse tendancielle du surendettement observée dans le Doubs est plus forte qu'au niveau national (-6,5%) et régional (-4,8%). Le volume des dossiers déposés s'élève à 957 en 2022 contre 1216 en 2019.

La proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre) fléchit significativement car elle passe de 48,1% à 43,2% (ce taux au niveau national est également de 43,2%) **et la part des redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois) poursuit une tendance baissière** passant de 12,8 % en 2021 à 10,8 % en 2022, à l'instar de la tendance nationale passant de 13,2 % à 10,8 % à la même période.

La proportion de dossiers recevables avec résidence principale demeure stable (11%) et toujours supérieure au niveau national qui s'établit à 8,3%. En région Bourgogne Franche Comté, ce taux est de 11,9%

Recevabilité et orientation

Les dossiers orientés en commission sont en baisse sensible de 20,5 % sur un an alors que cette baisse est de 11,9% en région Bourgogne Franche Comté.

Les dossiers orientés vers un rétablissement sans Liquidation judiciaire (LJ) représentent 37,3 % des dossiers, c'est bien moins qu'en 2021 (41,5 %) car le réaménagement de dettes a été plus fréquent. Le taux départemental de RP sans LJ se rapproche progressivement du niveau régional (34,8 %) et reste inférieur au niveau national (41,3 %).

Les rétablissements personnels avec LJ sont quasiment nuls (0,1 % en 2022 comme en 2021), suivant ainsi la tendance nationale qui reste stable à 0,4%, les commissions utilisant l'intégralité de la durée légale de remboursement afin de trouver une solution à l'amiable.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La part des dossiers irrecevables représente 7,5 % de l'ensemble des dossiers traités dans le Doubs, 7,3 % en région BFC contre 5,2 % au plan national. Ces taux sont tous en légère progression.

Concernant les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement, la structure des décisions prises par la commission du Doubs demeure parfaitement stable à 40,8 % en 2022 comme en 2021. Ce taux reste légèrement inférieur au niveau régional (42,3%) et national (42,7%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement s'élève à 70,4% en 2022 contre 74,5% en 2021 ; cette proportion reste toutefois supérieure à celle observée au plan régional (68,1%). Une dégradation de ce taux est observée à tous les niveaux de périmètre, ce qui s'explique par la plus faible proportion de mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, qui représentent dorénavant 33,5 % des décisions de la commission (38,5% en 2021) contre 31,3 % en région BFC et 37,5% au niveau national.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

57

207

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Rencontre avec juges et greffiers des tribunaux de Besançon, Montbéliard et Pontarlier le 05/12
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 10 166 travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Les organismes rencontrés sont : MFR, UDCCAS et CCAS, CMS du haut-Doubs, CTRC, UDAF
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions : 3 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 23</i>	Responsable départemental de l'UDCCAS rencontrée semestriellement dans le cadre du conseil de l'inclusion financière – 3 formations réalisées au profit des CCAS/UDCCAS en 2022
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 52</i>	Actions de formation au profit de l'UDAF (30 personnes) et du CTRC (22 personnes)
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Formation de 10 agents de l'URSSAF Franche Comté le 06/09
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	279 jeunes	Ateliers de gestion budgétaire organisé dans le cadre spécifique du SNU en juin-juillet ; diverses actions en collège et lycée à Besançon dont une classe de BTS Banque, action à l'IRTS Franche Comté Mission locale pour l'emploi Morteau

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à présenter l'enquête typologique du surendettement, les rappels méthodologiques et évolution législative récente (loi API) ainsi que la revue des taux de contestation ou de confirmation des décisions prises par la commission. Les juges ont évoqué la problématique de l'absence d'actualisation des créances lors des contestations de mesures.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Néant.

² (organisées ou participation)

JLM

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Les recours et contestations peuvent être envoyés directement au tribunal par les débiteurs ou les créanciers : dans ces cas il existe un risque de perte d'information à notre niveau, pouvant entraîner par exemple la validation de mesures qui n'ont pas à l'être si le tribunal tarde à nous informer ;

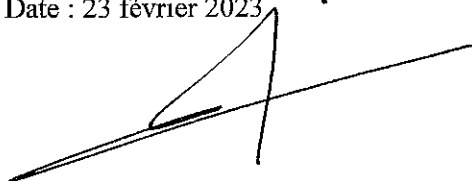
Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Difficulté de compréhension, de la part de certains des débiteurs, de nos courriers, techniquement et juridiquement parlant, qui provoquait un nombre d'appels téléphoniques conséquent à l'initiative des débiteurs, et ralentissait le traitement des autres dossiers. La refonte de nos courriers terminée en 2021 n'a pas fait totalement disparaître ses sollicitations ;
- Accompagnement social et budgétaire insuffisant en aval de la mise en place du plan ou des mesures, pouvant empêcher le démarrage effectif du plan ou des mesures et donc mener à un redépôt ;
- Pratiques des établissements bancaires teneurs de compte pouvant être différentes lors de la notification d'une décision de recevabilité et manque d'informations données par eux aux débiteurs sur le suivi de gestion de leur compte bancaire.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Le terme « **situation irrémédiablement compromise** » s'entend à plus ou moins deux années au sens de la loi, ce qui crée une certaine confusion chez les créanciers qui appréhendent cette notion « de situation compromise » sur un horizon de temps plus long ;
- Lorsque la décision du Tribunal fait l'objet d'un appel, plusieurs problématiques se posent :
 - o Notre application informatique ne permet pas d'enregistrer l'appel ;
 - o Dans certains cas, le dossier devra même être purgé dans notre application informatique avant même que le jugement de la Cour d'Appel ne soit rendu : donc si le Juge ordonne la reprise de la procédure, nous n'aurons plus les éléments, d'où une obligation de redépôt pour le débiteur.
- Certains tribunaux (services des saisies sur rémunération) souhaitent pouvoir bénéficier d'information supplémentaire pour un meilleur suivi (notification des mesures définitives en supplément de l'état des créances et de la liste des créanciers qui leurs sont désormais transmis).

Date : 23 février 2023



Le président de la commission
Thierry GALVAIN
directeur départemental des finances publiques du Doubs



Le secrétaire de la commission
Jean-Luc MESURE
directeur départemental de la Banque de France

TH JUL

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

INDICATEURS	2021	2022	variation 2022/2021 en %
Dossiers déposés	1 081	957	-11,5%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,1%	43,2%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	12,8%	10,8%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 012	806	-20,4%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	10,7%	11,0%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	72	71	-1,4%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	29,2%	23,9%	
Dossiers orientés par la commission	1 022	813	-20,5%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	44,1%	42,6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	41,5%	37,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,1%	0,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	58,4%	62,6%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 207	942	-22,0%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,5%	9,8%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,0%	7,5%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	38,5%	33,5%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,1%	8,3%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,4%	4,6%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,7%	3,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,8%	40,8%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	32,5%	32,2%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	17,2%	17,2%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	8,4%	8,6%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	74,5%	70,4%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	7	8	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	20	14	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
INDICATEURS	DOUBS	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	7,5%	7,3%	5,2%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	33,5%	31,3%	37,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	8,3%	10,8%	7,3%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40,8%	42,3%	42,7%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
DOUBS	Dettes financières	29 296	692	3 178	74,9%	85,2%	16 493	4,0
	dont dettes immobilières	13 580	130	198	34,7%	16,0%	87 144	1,0
	dont dettes à la consommation	14 990	616	2 472	38,3%	75,9%	14 308	3,0
	dont autres dettes financières	726	409	508	1,9%	50,4%	937	1,0
	Dettes de charges courantes	4 626	636	2 296	11,8%	78,3%	4 130	3,0
	Autres dettes	5 179	494	1 126	13,2%	60,8%	2 343	2,0
	Endettement global	39 101	812	6 600	100,0%	100,0%	21 280	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REGION BFC	Dettes financières	167 729	4 133	19 076	71,8%	83,0%	16 101	4,0
	dont dettes immobilières	77 990	852	1 342	33,4%	17,1%	79 989	1,0
	dont dettes à la consommation	86 041	3 623	14 775	36,8%	72,8%	13 353	3,0
	dont autres dettes financières	3 698	2 333	2 959	1,6%	46,8%	811	1,0
	Dettes de charges courantes	26 931	3 871	15 056	11,5%	77,7%	3 662	3,0
	Autres dettes	38 859	2 823	6 277	16,6%	56,7%	1 820	2,0
	Endettement global	233 519	4 980	40 409	100,0%	100,0%	19 400	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 276 388</i>	<i>11 737</i>	<i>18 703</i>	<i>28,8%</i>	<i>11,4%</i>	<i>90 751</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 655 958</i>	<i>73 844</i>	<i>304 759</i>	<i>37,4%</i>	<i>71,6%</i>	<i>13 037</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>71 180</i>	<i>43 216</i>	<i>53 483</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,9%</i>	<i>793</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0

1. The first part of the document is a list of the names of the persons who have been appointed to the various offices of the corporation. The names are listed in alphabetical order, and each name is followed by the office to which he or she has been appointed. The list is as follows:

Name	Office
John A. Smith	President
James B. Jones	Vice President
William C. Brown	Secretary
Robert D. White	Treasurer
Charles E. Black	Director
Thomas F. Green	Director
Richard H. Gray	Director
Joseph K. Blue	Director
Samuel L. Red	Director
David M. Yellow	Director
Benjamin N. Purple	Director
Henry O. Pink	Director
George P. Brown	Director
Frank Q. Green	Director
Charles R. White	Director
John S. Black	Director
William T. Gray	Director
Robert U. Blue	Director
Thomas V. Red	Director
Richard W. Yellow	Director
Joseph X. Purple	Director
Samuel Y. Pink	Director
David Z. Brown	Director